

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2019, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 916-19 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire en s'adressant au bureau du directeur général durant les heures régulières d'ouverture ainsi qu'en tout temps sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.msjb.qc.ca

Ce règlement entre en vigueur ce 6 février 2019.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce sixième jour de février deux mille dix-neuf.

Le directeur général,



Martin St-Gelais